

FB 20/03/2017

« Examine si ce que tu promets est juste et possible, car la promesse est une dette » (Citation de Confucius)

Le système de bonus encadrement n'est pas conventionnel. Il n'est donc pas négocié entre partenaires sociaux. Ce dispositif est géré de façon unilatérale par la Direction.

Cela n'a pourtant pas empêché le SNEC de tirer la sonnette d'alarme, à chaque occasion, quant à sa déliquescence observée année après année. Le système de bonus a pourtant fortement contribué à la réalisation des objectifs de l'entreprise, dans un passé dont la mémoire des dinosaures se souvient encore. Peut-être attend-on que cette mémoire s'éteigne pour que l'oubli fasse son œuvre...

Mais voilà, après la disparition des fondateurs du Groupe, ceux qui ont tout créé et inventé, est venu le règne des comptables et des financiers. Lorsque seul le cours de bourse décide de la voie à suivre c'est la dictature de l'immédiateté qui s'invite.

Encore une fois, le SNEC interpelle donc la Direction :

Vous tuez à petit feu la rémunération variable de l'encadrement

Vous tuez donc à petit feu la motivation

A vouloir céder à l'immédiateté vous courez après une illusion probablement, après une désillusion sûrement.

L'encadrement n'est pas dupe. Vous laissez mourir la rémunération variable pour mieux la supprimer à terme.